



COMMUNE
DE

Saint-Christophe-du-Ligneron
85670

COMPTE RENDU DE SÉANCE **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,
Lundi 11 Février 2019 à 20 h 30.

Étaient présents : Mmes et MM. Thierry RICHARDEAU, Président de séance, Jean-Claude BIRON, Émilie BOCQUIER, Sylvia GUIHOT, Carine MIGNÉ, Nadia RABREAU, Jacques RIGALLEAU, Florent JOURDAN, Marie-Ange FOUQUET, Patrick CHANSON, Sébastien SEGRET, Mathilde BRIAND, Maryse COUGNAUD, Malik RABIA et Michelle REGEASE.

Absents et excusés : MM. Michel QUAIREAU (pouvoir à Émilie BOCQUIER), Olivier ABILLARD (pouvoir à Jean-Claude BIRON), Auguste GUILLET (pouvoir à Thierry RICHARDEAU) et Mme Isabelle AVERTY.

Absents : MM. Jean-Christophe RAGUET et Henri de la ROCHE SAINT ANDRÉ.

Secrétaire de séance : M. Sébastien SEGRET.

Le compte-rendu de la réunion du 14 Janvier 2019 est approuvé.

↪ **Ajout à l'ordre du jour**

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, le rajout des points suivants** :

- SYDEV - Programme annuel de rénovation éclairage public 2019
- Établissement Public Foncier - Avenant 2 à la convention de veille et maîtrise foncière
- Conseil Départemental - Convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement
- Accueil périscolaire et Centre de loisirs Les Loustics - Convention de stage

↪ **Suppression à l'ordre du jour**

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, la suppression du point suivant** :

- Amortissements

↪ **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- **Enquête publique relative à l'Aménagement à 2x2 voies axe Challans-Aizenay sur la RD948 (traversée de St Christophe/section les Montées - La Cailletière)**

Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Claude BIRON prennent la parole et exposent le projet.

Il est rappelé que lors des 5 consultations précédentes, de 2007 à 2017, les 3 conseils municipaux ont, avec une certaine constance et cohérence, fait le choix d'un aménagement sur place plutôt que celui d'un contournement au sud du quartier de la Joséphine.

Les raisons majeures ont été largement énoncées et développées dans différents compte rendus et publications : une meilleure préservation de l'environnement et de l'espace agricole, un maintien de l'effet « vitrine » pour les entreprises de part et d'autre de la RD 948 et un maintien de l'activité du camping de Bellevue accueillant près de 600 personnes en période haute. Nous nous inscrivons également dans une certaine continuité morale vis-à-vis de la population ligneronnaise, informée de ce projet à cet emplacement depuis plus de 40 ans. Par le maintien de ce contournement de proximité, nous voulons aussi faciliter l'accès à notre commune et favoriser son développement économique.

Pour donner notre avis, il est proposé de s'appuyer sur notre dernière décision, le compte rendu et la délibération du Conseil Municipal en date du 9 Janvier 2017 au cours duquel nous avons été sollicités pour donner un avis sur les différents tracés possibles.

Sur cette base et les divers contacts avec la population que nous avons eus depuis, le Conseil Municipal **émet, à l'unanimité, un avis favorable au projet, avec les réserves suivantes :**

- **Préserver la station-service**, récemment reprise, véritable service de proximité en lui permettant d'être vue et d'être facilement accessible. Nous proposons qu'une bretelle de raccordement au rond-point des Essarts soit créée dans le sens Aizenay-Challans. Cet aménagement permettra de favoriser l'accès à l'ensemble des entreprises de la ZA Sainte Anne sans avoir à emprunter l'échangeur central et la route actuelle, Une signalétique renforcée pour la station-service et les commerces de proximité à partir de la 2x2 voies et des autres voies de circulation de proximité nous semble indispensable mais insuffisante, voire aléatoire pour des raisons réglementaires. Monsieur le Maire précise avoir sollicité un entretien (courrier du 18 Août 2017) et obtenu un rendez-vous le 14 Septembre 2017 au Conseil Départemental, avec Monsieur Alain LEBOEUF, accompagné des futurs repreneurs de la station-service. L'intérêt de créer des conditions favorables au maintien et au développement de cette entreprise a bien été compris,

- **Préserver la visibilité des entreprises et du château** par un écran translucide **sur toute la continuité du tronçon urbanisé**, tout en **préservant du bruit**,

- **Création d'un cheminement piétonnier et à vélo**, sécurisé et apaisé, entre le quartier sud de la Joséphine, dont le camping de Bellevue, et le bourg. Cette liaison pourrait être réalisée à partir de la coulée verte située dans la ZA de la Joséphine et la rue de la Rochelle, laquelle est située entre le Castel du Verger et l'aire de repos, en passant sous la future 2x2 et la route actuelle,

- Une attention particulière est souhaitée sur **la qualité du revêtement routier** afin qu'il soit à la fois source de moins de bruit possible tout en étant drainant pour l'intérêt des usagers et des riverains.

➤ **Assainissement Extension réseau Route de Falleron - Avenant 1 au marché**

Suite à l'arrêt du chantier en raison d'un refus de passage de canalisations en terrain privé, le Conseil Municipal, **accepte, à l'unanimité, de passer un avenant n° 1 au marché passé avec SOCOVA TP de Commequiers**, présenté par le Cabinet AMEAS de Challans, Maître d'Œuvre, concernant les **travaux d'extension du réseau d'eaux usées Route de Falleron, d'un montant en moins-value de 12 988,40 € HT.**

➤ **Vendée Eau - Convention pour la facturation de la redevance assainissement collectif, le recouvrement des factures et la gestion des usagers**

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de passer une convention avec Vendée Eau de La Roche sur Yon concernant la facturation de la redevance assainissement collectif, le recouvrement des factures et la gestion des usagers.** Elle doit être passée entre d'une part, Vendée Eau et STGS son délégataire eau potable, et d'autre part, la Commune de Saint Christophe du Ligneron et STGS, son délégataire assainissement collectif. Elle est conclue pour une durée de 6 ans et prend effet le 1^{er} Janvier 2019 pour se terminer le 31 Décembre 2024.

➤ **Établissement Public Foncier - Bilans d'activités 2018**

Après présentation de Monsieur le Maire des **bilans d'activités (secteurs Centre hors ZAC, ZAC La Poste et La Brosse) au 31 décembre 2018** émanant de l'Établissement Public Foncier de la Vendée, relatif à la convention opérationnelle signée avec la Commune, le Conseil Municipal **approuve les bilans d'activités au 31 décembre 2018.**

Résultat du vote à main levée : 18 votants, 17 pour et 1 abstention.

➤ **Établissement Public Foncier - Avenant 2 à la convention de veille et maîtrise foncière**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la **délibération n° 4-13-2014** en date du 3 Novembre 2014 validant la convention opérationnelle de veille et de maîtrise foncière avec l'EPF en vue de réaliser des projets urbains en centre bourg.

Étant donné que les travaux sont en cours et non terminés à ce jour, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de passer un avenant à la convention avec l'Établissement Public Foncier de la Vendée**, afin de fixer la durée de la convention à 6 ans à compter de sa signature.

➤ **Conseil Départemental - Convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement**

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de passer une convention avec le Conseil Départemental de la Vendée**, concernant la **mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement**, pour les années 2019 à 2021, pour un montant prévisionnel de 918,05 € TTC pour l'année 2019.

↳ **BÂTIMENTS COMMUNAUX**

➤ **SYDEV - Programme annuel de rénovation éclairage public 2019**

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, la proposition technique et financière présentée par le SYDEV de La Roche sur Yon**, concernant le **programme annuel de rénovation de l'éclairage public pour l'année 2019**, pour un coût total de travaux de 3 000,00 € HT soit une **participation restant à la charge de la commune d'un montant de 1 500,00 €.**

↳ **PÔLE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE**

➤ **Fermeture Abris vélos - Devis**

Le Conseil Municipal **accepte le devis de la Société Saint Gobain Glass Solutions de La Roche sur Yon**, concernant la **fermeture des abris vélos**, installés sur le parking du Pôle scolaire et périscolaire, pour un **montant total de 26 880,00 € HT.**

Résultat du vote à main levée : 18 votants, 17 pour et 1 contre.

↳ **ÉCONOMIE ET FINANCES**

➤ **Licence IV**

Lors de sa **réunion du 5 Septembre 2016**, le Conseil Municipal **a décidé d'acquérir une licence IV**, appartenant à Monsieur DIOT, proposée par **Maître PELLETIER**, liquidateur judiciaire et a demandé à Monsieur le Maire de négocier cette licence.

Après négociation auprès du mandataire judiciaire, le prix s'élève à 7 000 €.

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, d'acquérir cette licence IV** auprès du liquidateur judiciaire Maître PELLETIER, au prix de 7 000 €.

➤ Consommation : étude de marché

Monsieur le Maire expose le contexte et le projet de la future supérette. Compte tenu des échecs répétés (4 à 5 exploitants en une vingtaine d'années) et des perspectives d'évolution démographique dans les années à venir, la Commune doit s'interroger sur la taille et le profil du futur magasin alimentaire. Bien sûr, l'intégration au sein de la ZAC Centre permettra à cette activité une bien meilleure exposition et facilitera son évolution. Il rappelle que celle-ci était prévue initialement comme étant la première phase mais qu'en raison de difficultés d'acquisition de terrains, celle-ci a dû être différée. Toutefois, l'emplacement n'est pas la seule condition du succès.

Après avoir pris des contacts en 2018 avec des professionnels de l'alimentaire, il apparaît qu'en continuant de proposer une offre limitée aux Ligneronnais, un service pas toujours professionnel, les conditions de pérennisation et de développement pourraient ne pas être toutes réunies.

Pour ces raisons et pour se donner les meilleures conditions de réussite, Monsieur le Maire propose une évaluation de ce marché et de son potentiel sur notre commune par un professionnel.

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, la proposition du Cabinet LD CONSEILS de La Chapelle sur Erdre (44), concernant la réalisation d'une étude de marché visant à définir la surface de vente adaptée au potentiel de notre commune, l'enseigne appropriée et le lieu d'implantation (ZAC Centre ou face à la ZAC Centre), d'un montant de 2 300,00 € HT.**

↳ VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

➤ OGEC Primaire Maternelle Ecole de l'Alliance Challans - Participation financière pour les élèves de notre commune scolarisés en ULIS

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de verser une contribution financière à l'OGEC Primaire Maternelle - École de l'Alliance de Challans, pour un élève scolarisé en ULIS Monsieur Yanis BRENUGAT, pour un coût correspondant au coût par élève de notre école publique.**

↳ PERSONNEL COMMUNAL

➤ Accueil périscolaire et Centre de loisirs Les Loustics - CDD de droit public

Lors de la reprise de l'Association Garderie La Marelle, nous avons **recruté 3 salariés, en Contrat à Durée Indéterminée de droit public** (1 agent à temps complet, 1 agent à temps partiel 80 % et 1 agent à 28 heures), à compter du 24 Août 2015.

Vu leurs demandes et l'avis favorable de la Commission du Personnel, et considérant que les intéressés ont 6 mois de services effectifs en qualité d'agent public contractuel, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de les nommer stagiaires, à compter du 15 Avril 2019.**

➤ Accueil périscolaire et Centre de loisirs Les Loustics - Conventions de stage

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de passer :**

- un **protocole de stage** avec **FORMATPRO** de La Roche sur Yon, pour **Madame Virginie AUBERT**, domiciliée Le Moulin Neuf à St Christophe du Ligeron, pour une **durée de 5 jours du 18 au 22 Février 2019, pour l'Accueil « Les Loustics »**,
- une **convention de stage d'initiation** avec **La Maison Familiale Rurale** de Machecoul (44), pour **Madame Cassie JEAN**, domiciliée au Perrier, pour une **durée de 5 jours du 18 au 22 Février 2019, pour l'Accueil « Les Loustics »**.

↳ DIVERS

➤ Trivalandes - Arrêté préfectoral

Monsieur le Maire prend la parole et présente à l'Assemblée l'arrêté préfectoral n° 18-DRCTAJ/1-603, dûment affiché en mairie, mettant en demeure le Syndicat TRIVALIS de respecter en particulier les teneurs en COV (Composés Organiques Volatils) rejetées dans l'air, sous un délai de 3 mois.

Monsieur le Maire a interrogé Trivalis sur l'évolution de ce dossier. Il lui a été remis les conclusions du rapport d'analyse de l'air en sortie de l'unité de traitement de l'air de Trivalandes, concluant maintenant et après d'importants investissements (bio filtres notamment) au bon fonctionnement du système et à la conformité à la réglementation.

Monsieur le Maire fait passer ce document à l'Assemblée et communique à Monsieur Malik RABIA les coordonnées de Monsieur Olivier ANDRÉ, Responsable du Service Technique, pour tous renseignements complémentaires à ce sujet.

Monsieur le Maire nous fait part également d'un deuxième arrêté préfectoral n° 18-DRCTAJ/1-603 relatif à l'augmentation du tonnage réceptionné sur le site des Landes Franches.

Il propose que Trivalis vienne exposer les évolutions de l'unité Trivalandes à l'Assemblée, en particulier dans la perspective de l'investissement dans un futur proche d'un bâtiment de fabrication de CSR (Combustibles Solides de Récupération).

➤ Action Alimentaire du Pays de Palluau

En réponse à la question de Monsieur Malik RABIA, Monsieur le Maire confirme avoir informé Madame la Présidente MARNAS-DEHAUDT, à propos de son courrier du 22 Novembre 2018, pour la rassurer et lui permettre de poursuivre cette mission précieuse pour les bénéficiaires de la commune, d'une réponse positive à l'inscription de la sollicitation d'une subvention de 800 € au budget 2019. Il l'a aussi informée qu'une réponse officielle lui sera faite, comme aux autres associations, à la suite du vote du budget.

Monsieur le Maire en profite pour rappeler que, depuis 2018, il a été décidé de confier l'examen des demandes de subventions en provenance d'associations à caractère social au CCAS, charge à cette instance de solliciter le Conseil Municipal lors du vote du budget.

Dans son compte rendu du 12 Décembre 2018 du CCAS, il est acté le principe de reconduction des subventions accordées en 2018 aux associations suivantes : Banque Alimentaire, Action Alimentaire du Pays de Palluau et les Restos du Cœur. D'autres associations de même nature œuvrant sur notre commune pourront également être examinées.

➤ Visite du Sénat

Madame Émilie BOCQUIER prend la parole et nous fait part de l'organisation de cette journée (départ et retour en train, le matin : visite du Sénat et l'après-midi : visite de Paris en bus), qui se déroulera le 27 Février 2019 en présence du Conseil Municipal des Jeunes (9 enfants). Le coût total s'élève à 2 553 € pour un groupe de 20 personnes. Une participation de 20 € est demandée aux élus et aux parents.

➤ Réunion Grand Débat National

Dans le prolongement du précédent conseil, Monsieur le Maire prend la parole et nous fait part du mode d'emploi, accessible sur internet, relatif à l'organisation des réunions d'initiatives locales. Après concertation, le Conseil Municipal décide de mettre à disposition la salle polyvalente le **4 Mars prochain à 20 heures, salle Jacqueline Auriol**, pour ceux qui désirent animer et participer à ce Grand Débat National. Monsieur le Député Philippe LATOMBE et son assistant parlementaire seront invités.

Séance levée à 22 h 30.

Pour extrait, Affiché le 15 Février 2019
Le Maire, Thierry RICHARDEAU



Prochaine réunion du Conseil Municipal le Lundi 11 Mars 2019.